

ENSEIGNANTS

Henri BERNARD, Instructeur diplômé d'Etat – Directeur
Tél : 06.72.73.67.98

Gilbert LECRIVAIN, Instructeur diplômé d'Etat
Tél : 06.74.28.00.18

Sébastien SERVEAU, Moniteur diplômé d'Etat
Tél : 06.75.73.52.15

Carine LE DOUARON, Monitrice diplômée d'Etat
Tél : 06.89.95.71.56

Chloé MARCHANDEAU, Monitrice diplômée d'Etat
Tél : 06.37.74.42.21



ÉCOLE D'ÉQUITATION

Spécialisée en Concours Complet

REPRISES A PONEY
A PARTIR DE 7 ANS

TARIFS et HORAIRES
Année 2018-2019



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Côte
d'Or
LE DÉPARTEMENT



INFOS PRATIQUES

• **Contact :**

Castel de La Colombière – 21000 DIJON
Tél : 03.80.31.88.79 - **Fax :** 03.80.63.78.71
etrier@etrierdebourgogne.fr
www.etrierdebourgogne.fr

Page facebook : etrier de bourgogne

• **Accueil :**

Ouverture les après midi

• **Se rendre à l'Etrier de Bourgogne :**

En Bus :

- Ligne 11 Direction PARC DE LA COLOMBIERE – aller jusqu'au terminus
- Ligne 18 Direction LONGVIC CENTRE – arrêt La Colombière

En voiture :

Depuis le centre-ville, Place Wilson, suivre la direction « Castel de La Colombière »

COTISATION

Cotisation et licence FFE 2018

120 €



PLANNING DES REPRISES

hors Juillet & Août

FORFAITS – de septembre à juin

Droit d'accès, Enseignement et encadrement de la pratique équestre

Forfait initiation un reprise de 3/4h par semaine débutants à expert

- du 1er septembre au 31 décembre **18 séances 252 €**
- du 1er janvier au 31 mars 2018 **13 séances 185 €**
- du 1er avril au 30 juin 2018 **13 séances 185 €**

Forfait perfectionnement une reprise de 1h par semaine : à partir du galop 3

- du 1er septembre au 31 décembre **18 séances 300 €**
- du 1er janvier au 31 mars 2018 **13 séances 220 €**
- du 1er avril au 30 juin 2018 **13 séances 220 €**

CARTE DE 5 REPRISES

100 €

FORFAIT DECOUVERTE

76 €

4 reprises à utiliser dans le mois, adhésion temporaire comprise non renouvelable

PRÉCISIONS :

Les reprises au forfait sont calculées sur 10 mois (de septembre à juin) et payables chaque début de période.

Pour payer en plusieurs fois, un chèque par mois vous sera demandé en début de période (3 ou 4 selon le nombre de mois dans une période), et sera encaissé chaque début de mois.

Les cavaliers au forfait commencent dès le premier cours jusqu'à fin juin de l'année suivante.

Toute interruption (sauf avis médical) oblige le cavalier à se reporter ensuite au système des cartes.

Toute absence doit être signalée par écrit (email ou SMS).

Le rattrapage ne se fait qu'en dehors du cours habituel dans lequel le cavalier est inscrit ; et doit être effectué dans le mois qui précède ou au plus tard le mois suivant.

Se présenter 1/2 heure avant l'heure indiquée

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9H						9H45 CONFIRMES
10H						11H00 DEBUTANTS
11H						
14H			14H00 GALOP 3/4			14H00 GALOP 3/4
15H			15H DEBUTANTS			15H00 DEBUTANTS+
16H			16H CONFIRMES			16H00 EXPERT
17H	17H45 EXPERT		17H DEBUTANTS+		17H45 DEBUTANTS	17H00 DEBUTANTS
18H	18H45 GALOP 4/5	18H30 CONFIRMES	18H00 EXPERT	18H30 GALOP 3/4	18H45 GALOP 4/5	
19H		18H45 GALOP 3/4				
20H						

PORT D'UNE BOMBE 3 POINTS NF ATTACHEE OBLIGATOIRE

FURNIR CERTIFICAT MEDICAL ET AUTORISATION PARENTALE LORS DE L'INSCRIPTION (obligatoire pour la compétition y compris niveau club)

ATTENTION : la cotisation comprend une assurance responsabilité civile qui ne rembourse que certaines prestations.

Pour en savoir plus consultez l'affichage dans le club house ou renseignez-vous auprès de la FFE.